



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogož
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 26 juin 2015

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 25 juin 2015 le CONSEIL COMMUNAL (42 membres présents) a adopté :

- **à l'unanimité : le préavis municipal 09/2015 du 13 avril 2015 – Comptes communaux 2014**
 - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2014 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.



- **à l'unanimité : le Rapport de gestion pour l'année 2014**
 - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2014, telle qu'elle a été présentée.



Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, **ces objets ne sont pas soumis à référendum.**

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal ou celui de la Bourse communale, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet

www.belmont.ch

rubrique « Vie politique » → « Conseil communal » →
« Séances du Conseil communal 2015 » → « Onglet juin »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire
 (LS)
G. Muheim I. Fogož